



**Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière**

*Section Fédérale des O. Agricoles\CA*

*Paris, le 26 septembre 2017*

## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **COMMISSION NATIONALE DE NEGOCIATION - FNCA**

**26 SEPTEMBRE 2017**

A la suite de la loi Travail de 2016, le Président de la République vient de signer les ordonnances de réforme du code du Travail.

Comme l'an passé, la branche Crédit agricole de la Fédération des Employés et Cadres FORCE OUVRIERE réaffirme toute son opposition à la remise en cause du Code du Travail, de la sécurisation du contrat de travail, des règles de la négociation collective, et des modes de représentation des salariés en entreprise.

Le Code du travail ne peut être tenu comme bouc émissaire par un patronat refusant de reconnaître ainsi sa propre incapacité à protéger et développer l'emploi par l'innovation, l'investissement ou la recherche.

La Code du Travail n'est pas un instrument économique mais juridique à la vocation de protéger les salariés face à leurs employeurs. Ce qui vaut pour ces entreprises vaut également au Crédit agricole.

Depuis l'an dernier, nous avons, FNCA et Organisations syndicales, posé le problème de l'articulation de la négociation collective entre Caisses régionales et FNCA. La réponse a été mise quelque peu en attente dans le contexte électoral national.

Et même si FORCE OUVRIERE Crédit agricole espère encore que l'expression des salariés soit entendue du gouvernement, il reste indispensable que cette articulation soit clarifiée rapidement pour rendre nos échanges sincères, transparents, francs et efficaces au Crédit agricole.

Vous ne nous ôterez pas de l'idée notre inquiétude et notre méfiance après les tentatives variées et multiples d'imposition de nouvelles règles émanant des Caisses régionales, dont certaines évoquent les « expérimentations ». L'histoire commune de notre branche est émaillée de contournement, de non-respect ou carrément de non-application des textes signés ici.

C'est dire l'urgence du dossier déterminant les sujets négociés à la FNCA et ceux dans les Caisses régionales, les souplesses accordées à ces dernières et les limites devant leur être prescrites.

La protection des salariés du Crédit agricole, chacun d'entre eux et tous collectivement, en dépend et plus encore la cohésion sociale.

A contrario, comment pourrait-on espérer défendre notre branche professionnelle Crédit agricole, ou du moins y prétendre en déléguant le sort des salariés des Caisses régionales aux négociations locales ?

La branche professionnelle doit rester le sanctuaire identitaire commun de la protection des salariés du Crédit agricole.

Les deux mois qui viennent seront déterminants quant à l'évaluation de votre volonté à conserver un dialogue social équilibré entre la branche et les Caisses régionales.

Très rapidement, la structure et le contenu même de l'accord sur le temps de travail sera révélateur. FORCE OUVRIERE a déjà travaillé ces points.

Très rapidement encore, le calendrier des négociations collectives de la branche pour 2018 formalisera également vos intentions. Là aussi, FORCE OUVRIERE peut vous livrer ses propositions.

Aujourd'hui même, dans cette Commission Nationale de Négociation, FORCE OUVRIERE restera attentive à l'esprit dans lequel vous souhaitez aborder l'ordre du jour dans ce nouveau contexte législatif.

FORCE OUVRIERE appelle la FNCA et les Directions de Caisses régionales à garantir le dialogue social au Crédit agricole, la place et les rôles des représentants des salariés, l'articulation de la négociation équilibrée entre la branche et les entreprises du Crédit agricole. Ces conditions préserveraient alors un climat social serein et une défense des intérêts des salariés à la hauteur des enjeux du Crédit agricole dans l'avenir.